Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260716-DL2607004-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Date : 09/07/2026
Affichée le : 09/07/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 20
Pouvoirs : 9
Étaient absents excusés : 9
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DÉLIBÉRATION
DL2607004

SÉANCE – JEUDI 16 JUILLET 2026

Le seize juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes
Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Henry DUROS, Jacques MASSÉ, Régine PASCO, Corinne BERNARD, Éliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Jean-Marie GAUVRY, Rozenn BOUGEARD, Benoît LAUNAY, Léa MAXIMIN, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés : 9
Rodolphe LE BRETON donne pouvoir à Jacques GLORY, **Carole BIZET** donne pouvoir à Rozenn BOUGEARD, **Isabelle MACÉ** donne pouvoir à Régine PASCO, **Nathalie BOIVENT** donne pouvoir à Éliane GLOTIN, **Guy GAUTIER** donne pouvoir à Jacques MASSE, **Laurence AKOSSI** donne pouvoir à Odile LE STRAT, **Évelyne BOSCHER** donne pouvoir à Corinne BERNARD, **Lucas CLEMENT** donne pouvoir à Philippe PRESSE, **Paul PERRET** donne pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC.

FONCIER – Convention LCBC (AB764p - Site compostage le jardin des 4 saisons)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'EPCI-LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE, de par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire (à l'exception des communes de Loscouët-sur-Meu, Merillac, Saint-Launeuc et Trémorel).

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite Loi « AGEC » du 10/02/2020 et dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), l'EPCI s'engage afin de diminuer la quantité des biodéchets présente dans les ordures ménagères résiduelles.



Pour cela, l'EPCI souhaite notamment soutenir le développement du compostage sous toutes ses formes ainsi que le compostage collectif dans les communes de son territoire.

L'EPCI souhaite donc implanter un site de compostage collectif dénommé « le jardin des 4 saisons » sur la parcelle une emprise d'environ 10 m² dépendante de la parcelle communale AB764p.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 16.07.2026
- Envoi en préfecture le : 16.07.2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 16.07.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN